

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin août 2012

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 août 2012, le RSI compte un peu plus de 2,7 millions de cotisants. Leur progression annuelle (+4,6%) reste portée par la dynamique des auto-entrepreneurs (+20,8%), tandis que le nombre de cotisants non auto-entrepreneurs diminue légèrement (-0,9%).

Cette croissance des cotisants auto-entrepreneurs est cependant impactée par les opérations de radiations pour absence de chiffres d'affaires sur une période de deux ans. Les professions libérales sont moins concernées par ces radiations en raison de l'éligibilité plus récente à ce statut.

Après deux baisses mensuelles consécutives sur juin et juillet, l'effectif des auto-entrepreneurs à fin août est de 802 000 cotisants, en hausse de 20,8% en rythme annuel contre +27,8% à fin mai 2012.

Au 31 août 2012, les auto-entrepreneurs représentent toujours plus du quart de l'ensemble des cotisants (29,5%). La campagne de radiations sur les comptes inactifs permettra à terme de mieux estimer le poids de la population auto-entrepreneur en réduisant le nombre de non déclarants.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 août 2012

Août 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Août. 2012	Evolution 2012/2011	Août. 2012	Evolution 2012/2011	Août. 2012	Evolution 2012/2011	Août. 2012	Evolution 2012/2011
Cotisants du RSI	967 631	4,1%	1 096 179	1,5%	657 522	11,0%	2 721 332	4,6%
<i>Dont cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	305 889	18,9 %	247 906	12,7 %	247 990	33,0%	801 785	20,8%
<i>Dont cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs.</i>	644 618	-1,5%	818 322	-1,4%	409 532	-1,3%	1 872 472	-0,9%
<i>Dont cotisants conjoints. collaborateurs.</i>	17 124	-2,4%	29 951	0,6%			47 075	-0,5%

Données au 31/08/2012. Evolution depuis le 31/08/2011. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 août 2012

Au 31 août 2012, la population protégée par l'assurance maladie du RSI est de près de 4,1 millions d'assurés et progresse au rythme annuel de +3,1%. Cette hausse est là aussi soutenue par le dynamisme de la création d'auto-entreprises particulièrement forte chez les professions libérales. La hausse de l'ensemble de la population protégée auto-

entrepreneur reste importante (+30.7%) tant pour les actifs que pour les ayants droit.

Au global, les effectifs pensionnés augmentent faiblement (+1,0%), seuls les professions libérales progressent du fait de la démographie au sein de ces professions.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 août 2012

Août 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Août 2012	Evolution 2012/2011	Août 2012	Evolution 2012/2011	Août 2012	Evolution 2012/2011	Août 2012	Evolution 2012/2011
Actifs ⁽¹⁾	830 972	3,6%	904 242	1,0%	482 354	8,0%	2 217 615	3,5%
Pensionnés	275 302	0,9%	307 470	0,1%	59 906	5,1%	650 418	1,0%
Ayants droit	472 521	3,8%	512 838	1,8%	221 949	8,0%	1 209 367	3,6%
TOTAL ⁽²⁾	1 578 904	3,2%	1 724 745	1,1%	764 248	7,8%	4 081 045	3,1%

Données au 31/08/2012. Evolution depuis le 31/08/2011. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités

(2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les bénéficiaires de la CMU complémentaire au 31 juillet 2012

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C augmente de 20,6% entre juillet 2011 et juillet 2012. Cette progression concerne aussi bien les assurés (+8,6%) que les ayants droit (+10,0%).

La croissance des effectifs CMU-Complémentaire est là encore tirée par l'auto-entreprise. Fin juillet 2012, les auto-entrepreneurs et leurs ayants droit représentent un tiers des bénéficiaires de la CMU Complémentaire au RSI (34,7% des assurés – y compris pensionnés- et 31,3% des ayants droit.

Tableau 3 : Les bénéficiaires de la CMU-C au 31 juillet 2012 (*)

Juillet 2012 Première estimation	Nombre de bénéficiaires	Evolution / Juillet. 2011
Assurés	110 410	8,6%
Ayants droit	138 814	10,0%
Total	249 224	9,4%

Source : RSI/DEEP/SARDE

(*) : Données disponible à fin août 2012 avec abattement pour prendre en compte les doubles bénéficiaires dans les différents régimes de protection sociale.

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 août 2012

Au 31 août 2012, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,6 million de pensions sont versées au titre des droits directs.

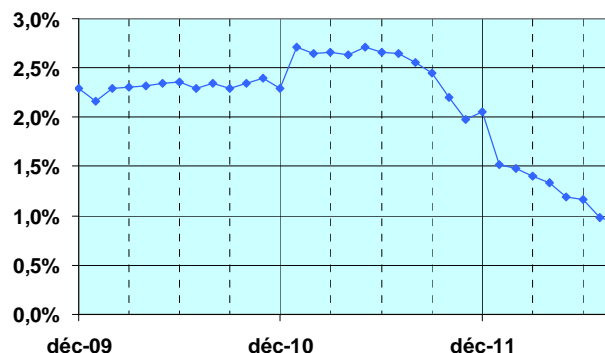
Depuis le mois d'août 2011, l'évolution des effectifs de pensionnés s'inscrit dans une tendance de décélération des flux de nouveaux retraités consécutif aux premiers effets du décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issus de la réforme des retraites du 9 novembre 2010.

Le premier temps de ce décalage, de 60 ans à 60 ans et 4 mois, a concerné les assurés nés entre juillet et décembre 1951, ce qui a entraîné une diminution des nouveaux retraités de droit direct au second semestre 2011. Le léger regain de croissance du mois de décembre 2011 tient à l'arrivée à l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans et 4 mois, des retraités nés en juillet 1951 (Cf. graphique 1).

L'infléchissement de la croissance de l'ensemble des retraités de droit direct s'accroît en 2012 avec le second temps du décalage puisque la génération 1952 a vu son âge légal de la retraite porté à 60 ans et 9 mois. Les assurés nés en janvier 1952 pourront partir en retraite à partir de novembre 2012, s'ils ne bénéficient pas d'une retraite anticipée.

Le nombre de pensions d'invalidité servies par le RSI est affecté par le recul de l'âge légal de la retraite. Son taux de croissance augmente depuis le début de la réforme et atteint +9,5% en rythme annuel à fin août. La réforme des retraites touchant de plus en plus d'assurés, ils sont davantage à être en mesure de recevoir leur pension d'invalidité et les passages de l'invalidité à la retraite ont été retardés (Cf. graphique 2).

Graphique 1 : Taux de croissance annuel des effectifs de retraités de droit direct



Graphique 2 : Taux de croissance annuel des effectifs d'invalides

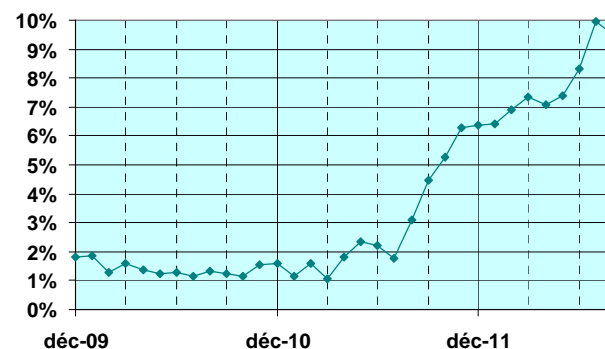


Tableau 4 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 août 2012

Août 2012	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Août 2012	Evolution 2012/2011	Août 2012	Evolution 2012/2011	Août 2012	Evolution 2012/2011
Bénéficiaires de pensions de retraite (A)	895 875	1,0%	1 127 522	0,9%	2 023 397	0,9%
Dont pensions de droit direct seulement (B)	634 394	0,9%	833 602	1,0%	1 467 996	0,9%
Dont pensions de droit dérivé seulement (C)	243 609	1,4%	228 480	0,5%	472 089	1,0%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct (D)	17 872	1,4%	65 440	0,5%	83 312	0,7%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	14 362	7,9%	10 844	11,7%	25 206	9,5%

Données au 31/08/2012. Evolution depuis le 31/08/2011. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Depuis le 31/12/2010, ce tableau retrace des effectifs de pensionnés et non plus des pensions. Ces effectifs peuvent différer puisque un retraité peut cumuler une pension de droit direct et une pension de droit dérivé. Le tableau est organisé de façon à obtenir l'équation : A = B+C+D.

DONNEES DE PRESTATIONS

Prestations maladie à fin août 2012 : le rythme de croissance des soins de ville toujours soutenu par l'évolution de la population consommante du régime

En cumul à fin août 2012, la croissance des remboursements de soins de ville conserve une tendance soutenue : +3,6%, sur les huit premiers mois de l'année corrigés des jours ouvrés

Cette tendance, qui concerne l'ensemble des postes, résulte principalement de l'accroissement notable du nombre de consommateurs (+4,8%), particulièrement marqué chez les auto-entrepreneurs. Ces derniers, contribuent pour plus de la moitié à la croissance des remboursements.

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires se poursuit

Les **honoraires médicaux** et **dentaires** progressent toujours à un rythme important (+4,5%). Toutefois cette évolution tend à se stabiliser (+4,6% à fin juillet).

Ce rythme est soutenu principalement par le dynamisme des **actes techniques** (+5,4%). Au sein de ce poste, est observé notamment un fort accroissement des actes de chirurgie (+6,2 %) en lien étroit avec l'augmentation des séjours en cliniques privées.

Concernant les **consultations**, le fléchissement observé (+2,7 % contre +9,9% fin 2011) résulte principalement d'un effet prix, lié aux revalorisations tarifaires, dont les effets continuent à s'estomper.

Enfin, les actes dentaires progressent de +3,4%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent environ les deux tiers des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,2%.

Les médicaments

La progression des remboursements de **médicaments** (+2,4%), est toujours fortement impactée par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière. Cette dernière résulte d'une part, de phénomènes de rattrapage des retards de facturation plus ou moins importants selon les établissements et d'autre part, de la délivrance de nouvelles molécules pour le traitement du cancer de la prostate et des hépatites B et C depuis le dernier trimestre 2011. Hors rétrocession, la progression de ce poste reste très modérée : +0,7%. Cette dernière évolution, s'explique principalement par la forte

croissance (+9,2%) des remboursements des médicaments présentant un taux usuel de remboursement à 100% et en particulier, ceux prescrits dans le traitement de la DMLA.

La LPP et les produits d'origine humaine progressent de +4,1%.

Les auxiliaires médicaux

La dynamique de croissance des remboursements de soins, réalisés par les **auxiliaires médicaux**, se poursuit sous l'effet des revalorisations intervenues en mai et juillet 2012 : +5,7% (+4,4% pour les infirmières, +7,5% pour les masseurs-kinésithérapeutes).

Les indemnités journalières

La croissance des **indemnités journalières** reste contenue (+2,9 %), dans la mesure où les montants de l'année 2011 avaient été impactés (-1,4 point) par la baisse du montant moyen indemnisé occasionnée par la modification de calcul survenue en décembre 2010.

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports** progressent de +2,6 %.

Les dépenses de **biologie** poursuivent leur décélération : +1,5%.

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics**, progressent de +3,0%.

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, augmentent de +5,5% (dont +3,7% pour le secteur Personnes Agées et +10,0% pour le secteur Personnes Handicapées).

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +5,5%. Au sein de ces dépenses, le poste ODMCO évolue de +5,0%. Ceci résulte principalement des séjours chirurgicaux (+8,2%) et, dans une moindre mesure, des séjours obstétricaux (+35,7%), mais aussi du dynamisme de l'hospitalisation à domicile (+7,6%). Ce dernier découle de l'ouverture de nouvelles structures.

Enfin, les dépenses relatives aux **soins de suite et de réadaptation** progressent de +8,1%, et celles de **psychiatrie** s'accroissent fortement (+12,2%). Ces évolutions résultent en partie d'un « effet offre » lié à la création et/ou l'extension de structures.

Tableau 5 : les remboursements effectués à fin août 2012

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Août 2012	Taux de croissance à fin août 2012			
		PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
Soins de Ville	2 282,8	4,4%	3,6%	4,4%	4,0%
Honoraires médicaux et dentaires	694,6	5,4%	4,5%	6,0%	5,6%
dont Consultations	205,1	4,8%	3,9%	6,4%	6,0%
C Omnipraticiens	135,7	3,6%	2,7%	5,1%	4,7%
C Spécialistes	56,0	3,8%	2,9%	4,3%	3,8%
Visites	21,3	-2,5%	-3,3%	-1,9%	-2,3%
Actes Techniques	292,7	6,4%	5,4%	6,5%	6,1%
Actes dentaires	116,6	4,3%	3,4%	5,4%	5,0%
Prescriptions	1 324,3	4,2%	3,2%	3,9%	3,4%
dont Médicaments	761,3	3,3%	2,4%	3,0%	2,6%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	162,8	5,0%	4,1%	4,9%	4,5%
Auxiliaires médicaux	284,1	6,7%	5,7%	5,7%	5,3%
Actes infirmiers	134,4	5,3%	4,4%	4,8%	4,4%
Actes masseurs-kiné	93,9	8,4%	7,5%	6,6%	6,2%
Biologie	116,2	2,4%	1,5%	3,4%	3,0%
Autres prestations (2)	114,6	3,8%	2,9%	4,2%	3,8%
dont Frais de transport des malades	106,5	3,5%	2,6%	3,8%	3,4%
Indemnités journalières	149,4	2,9%	2,9%	2,2%	2,2%
Etablissements de santé (3)	2 472,4	4,0%	3,9%	4,3%	4,2%
Etablissements sanitaires publics	1 626,7	3,0%	3,0%	3,4%	3,4%
Etablissements sanitaires privés	478,7	6,5%	5,5%	6,9%	6,5%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	367,0	5,5%	5,5%	5,1%	5,1%
Total sur champ ONDAM	4 755,2	4,2%	3,7%	4,3%	4,1%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010 et 2011
Source : RSI / SARDE / Etat 601 + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS.

Tableau 6 : les dépenses de soins de ville à fin août 2012

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv. 12 – Août. 12 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Janv. 2012 – Août 2012		Taux de croissance ACM-CJO Sept 2011 – Août 2012	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de Ville (hors IJ)	78,3%	3,3%	3,6%	4,1%	4,2%
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,3%	4,1%	4,5%	5,4%	5,6%
Prescriptions	77,3%	2,9%	3,2%	3,4%	3,4%
Autres prestations (2)	91,5%	3,1%	2,9%	4,0%	3,8%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable (2) dont transports et cures
Source : RSI / SARDE / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies au 1^{er} semestre de l'année 2012, au titre des droits directs du régime vieillesse de base et complémentaire sont en hausse de respectivement 3,4% et 4,2% pour les artisans et de 2,9% et 3,6% pour les commerçants.

Ces taux sont en net repli par rapport aux taux de croissance annuel 2011/2010 en raison de la diminution du nombre de retraités suite à la réforme de l'âge légal de départ à la retraite.

A l'inverse et de manière complémentaire, les prestations d'invalidité corrigées de la revalorisation enregistrent une accélération. La réforme des retraites a eu pour effet de diminuer les passages de l'invalidité à la retraite, d'augmenter les effectifs d'invalides (cf. p.3) et donc les masses de prestations versées au titre de l'invalidité.

On notera que la revalorisation des pensions du régime de base au 1^{er} avril 2012 est de 2,1%, soit un effet en année pleine de 2,1% sur l'exercice 2012 contre 1,8% en 2011.

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2011 et au 1^{er} semestre 2012

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à juin. 2012	Evolution 2012/2011
Artisans				
Prestations légales	3 196	3,8%	1 633	3,0%
dont pensions contributives de droit direct	2 578	4,3%	1 322	3,4%
dont pensions contributives de réversion	450	2,4%	229	2,3%
Commerçants				
Prestations légales	3 717	2,7%	1 887	2,1%
dont pensions contributives de droit direct	2 852	3,5%	1 456	2,9%
dont pensions contributives de réversion	589	0,8%	296	0,9%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2011 et au 1^{er} semestre 2012

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à juin. 2012	Evolution 2012/2011
Artisans				
Prestations légales	977	5,4%	504	4,2%
dont pensions contributives de droit direct	853	5,4%	440	4,2%
dont pensions contributives de réversion	124	5,6%	64	4,4%
Commerçants				
Prestations légales	502	7,9%	259	4,4%
dont pensions contributives de droit direct	410	7,4%	211	3,6%
dont pensions contributives de réversion	92	10,0%	48	8,0%

Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2011 et au 1^{er} semestre 2012

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à juin. 2012	Evolution 2012/2011
Artisans				
	143	4,7%	75	9,0%
dont prestations Invalidité	120	5,5%	64	9,2%
Commerçants				
	89	5,0 %	46	6,8 %
dont prestations Invalidité	81	5,1%	43	7,9%

Sources : RSI / DCF. Données au 31/08/2012. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants

Au 31 août 2012, le taux hors TO diminue légèrement pour les deux catégories de cotisants : **-0,1 point pour les mensuels et -1,2 points pour les trimestriels**. Pourtant le taux global est légèrement supérieur à celui de 2011 (11,3% contre 10,9% l'an passé) en raison de l'augmentation de la part des trimestriels dans le total des cotisations (38% cette année contre 34% l'an dernier).

Ainsi pour les appels de cotisations trimestriels, le **taux de restes à recouvrer hors TO est passé de 25,4% en 2011 à 24,2% en 2012** en raison d'une évolution plus rapide des encaissements (+21,2%) que des émissions (+19,3%). A l'inverse les émissions et les encaissements mensuels diminuent légèrement.

Ces résultats sont obtenus dans un contexte économique difficile. Par rapport à l'an dernier le nombre de délais accordés en cumul à fin août aux cotisants relevant de l'ISU a augmenté de 13 % (18 % en montant).

Y compris TO, l'amélioration constatée depuis le début de l'année se réduit depuis trois mois avec la remise en place des appels de cotisations sur comptes radiés depuis le 30 avril 2012. Les comptes radiés sont majoritairement appelés en TO (dans l'attente du renvoi de leur revenu) ce qui augmente les restes à recouvrer et impacte négativement le taux de RAR.

Le **taux de restes à recouvrer global, à 22,5% en août 2012, reste meilleur de 0,8 point par rapport à celui d'août 2011 (23,3%)**. L'amélioration est visible à la fois pour les cotisants mensuels (-0,2 points par rapport à l'an dernier) et pour les trimestriels (-4,4 points). **Le recouvrement y compris TO s'améliore en raison d'une évolution rapide des encaissements (+5,5%) comparée à celle des émissions (+4,3%)**.

Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 31/08/2012

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	Août-11	Août-12	Août-11	Août-12
Mensuels	5,8%	5,5%	3,5%	3,4%
Trimestriels	47,7%	43,3 %	25,4%	24,2%
TOTAL	23,3%	22,5 %	10,9%	11,3%

Les cotisations des professions libérales (en juillet 2012)

A fin juillet 2012, hors auto-entrepreneurs, le **taux de recouvrement** de l'ensemble des cotisations annuelles hors majorations **est meilleur (+1,9 point)** que celui qui prévalait un an avant. Plus précisément, le taux de recouvrement est supérieur de 2,1 points au taux de l'an dernier pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et celui de la province s'améliore de 1,8 point.

Tableau 11 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 31/07/2012

Montants en millions d'euros	31-juil-11			31-juil-12		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
PL Ile de France	347	206	59,30%	356	219	61,40%
PL Province	733	439	59,90%	761	470	61,70%
TOTAL	1 080	645	59,70%	1 118	688	61,60%

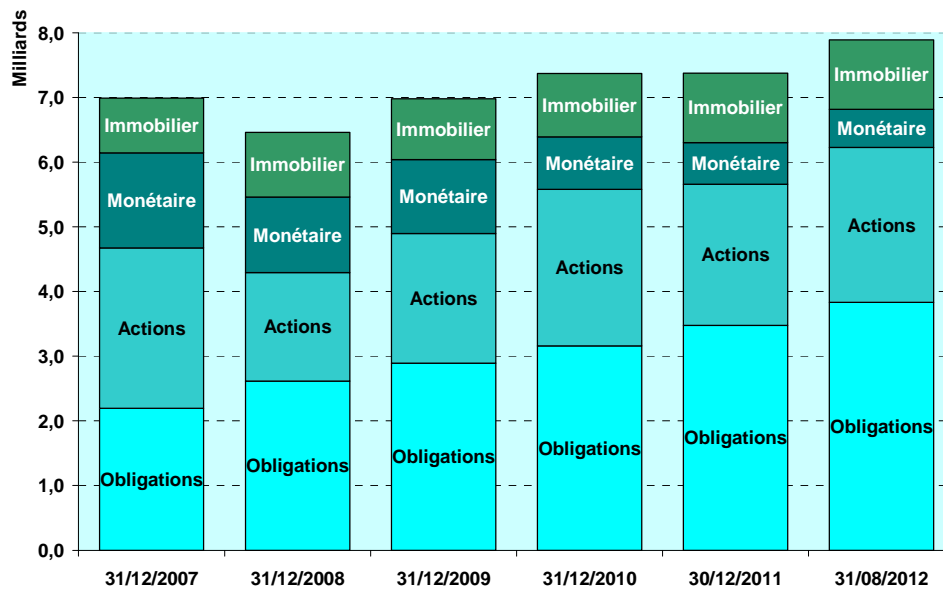
Source : ACOSS. Champ ISU- Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives. Données au 31/08/2012. Pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année

LES ACTIFS DES REGIMES

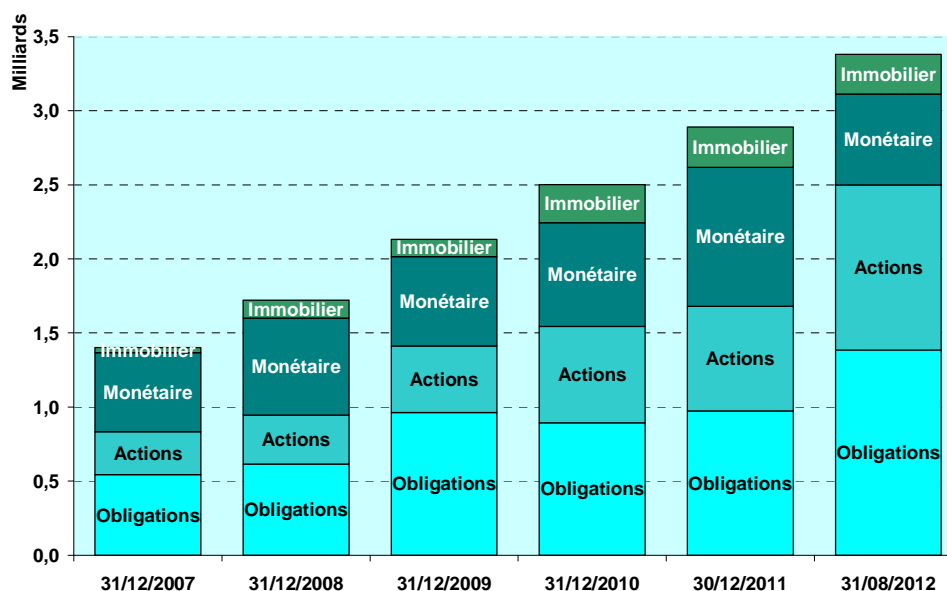
Les actifs des régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 31 août 2012 à 7.887 M€ pour les artisans et à 3.381 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte des expertises en valeur vénale du patrimoine immobilier.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 653 M€ pour les artisans et à 509 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date plus de 12,4 milliards.

Graphique 3 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : Fabien Deschamps (fabien.deschamps@rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles